

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

N° : 150-06-000008-151

DATE : Le 11 février 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE SANDRA BOUCHARD, J.C.S.

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY

Défendeur

**LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE CHICOUTIMI
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE CHICOUTIMI
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE
LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE JONQUIÈRE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAVID
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-GABRIEL-LALEMANT, DE FERLAND-ET-
BOILEAU
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE
L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE (Intervenante)**

Défenderesses

JUGEMENT
(sur demande de communication d'informations aux organismes tiers)

[1] **VU** la décision du Tribunal prononcée le 8 février 2022 aux fins de permettre la modification de la demande introductive d'instance remodifiée pour ajouter le paragraphe 3.40.2.

[2] **VU** le paragraphe 3.40.2 alléguant que le défendeur Harvey aurait exercé, dans le diocèse de Chicoutimi, des responsabilités particulières au sein d'organismes tiers à l'instance judiciaire, ces responsabilités et organismes étant décrits comme suit dans la demande introductive d'instance remodifiée :

- de septembre 1963 à juillet 1965, prêtre-auxiliaire au Petit Séminaire de Chicoutimi, personne morale à but non lucratif maintenant connue sous le nom de Séminaire de Chicoutimi-Services éducatifs;
- de mars 1965 à l'automne 1967, aumônier des Scouts catholiques, personne morale à but non lucratif maintenant connue sous le nom de Fédération québécoise du Scoutisme;
- de mars 1969 à juin 1970, aumônier des écoles élémentaires d'Arvida, anciennement la Commission scolaire d'Arvida, personne morale maintenant connue sous le nom de Centre de services scolaires de la Jonquière;
- entre 1969 et janvier 1971, conseiller moral diocésain des Équipes Seréna (Service de régulation des naissances), personne morale à but non lucratif maintenant connue sous le nom de Seréna Québec;
- entre octobre 1969 et juin 1970, animateur régional de la pastorale scolaire à l'élémentaire pour la zone de Lapointe, personne morale maintenant connue sous le nom de Centre de services scolaires de la Jonquière;
- de septembre 1973 à juin 1975, conseiller en éducation chrétienne à l'élémentaire de la Commission scolaire de Chicoutimi, personne morale maintenant connue sous le nom de Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay;
- de septembre 1985 à novembre 2002 aumônier de l'Hôpital de la Baie des Ha! Ha! maintenant connue sous le nom de Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

[3] **VU** que les parties consentent de s'adresser en commun auxdits organismes tiers pour obtenir communication, s'ils existent, du dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que tout document décrivant ses responsabilités, ses obligations, ses tâches ou les travaux devant être exécutés dans le cadre de ses fonctions pour les périodes de temps indiquées au paragraphe 2 de la présente ordonnance;

[4] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[5] **ORDONNE** au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier à titre d'aumônier de l'Hôpital de la Baie, pour la période comprise entre septembre 1985 et novembre 2002;

[6] **ORDONNE** au Séminaire de Chicoutimi-Services éducatifs de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier à titre de prêtre-auxiliaire du Petit Séminaire de Chicoutimi, pour la période comprise entre septembre 1963 et juillet 1965;

[7] **ORDONNE** à la Fédération québécoise du Scoutisme de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier à titre d'aumônier de District Scouts et Guides Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour la période comprise entre mars 1965 et l'automne 1967 ;

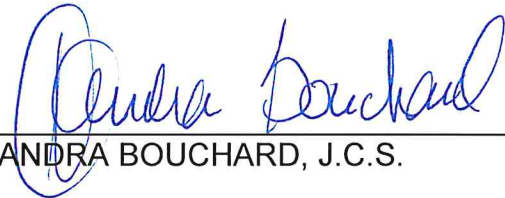
[8] **ORDONNE** à Centre de services scolaires de la Jonquière de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier à titre d'aumônier des écoles élémentaires d'Arvida de mars 1969 à juin 1970 et à titre d'animateur régional de la pastorale scolaire à l'élémentaire pour la zone de Lapointe entre octobre 1969 et juin 1970;

[9] **ORDONNE** à Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier à titre de conseiller en éducation chrétienne à l'élémentaire de la Commission scolaire de Chicoutimi, pour la période comprise entre septembre 1973 à juin 1975;

[10] **ORDONNE** à Seréna Québec de communiquer aux avocats des parties en l'instance, si ces documents existent, le dossier du prêtre Paul-André Harvey ainsi que la description de tâches de ce dernier, à titre de conseiller moral diocésain des Équipes Seréna (Service de régulation des naissances), pour la période comprise entre 1969 et janvier 1971;

[11] **ACCORDE** aux personnes morales visées par la présente ordonnance un délai de trois semaines ou tout autre délai consenti par les avocats des parties pour communiquer les informations décrites dans la présente ordonnance si elles existent;

[12] **LE TOUT** sans frais de justice.



SANDRA BOUCHARD, J.C.S.

M^e Bruce Johnston, M^e Philippe Trudel, M^e Jessica Lelièvre
TRUDEL JOHNSTON LESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

M^e Lyne Bourdeau, M^e Stéphanie Ajmo
SIMARD BOIVIN LEMIEUX
Avocats de la Corporation épiscopale catholique romaine de Chicoutimi et de l'Évêque catholique
romain de Chicoutimi sur le dommage compensatoire

M^e Estelle Tremblay, M^e Anne-Julie Paquin
GAUTHIER BÉDARD S.E.N.C.R.L.
Avocats de la Corporation épiscopale catholique romaine de Chicoutimi et de l'Évêque catholique
romain de Chicoutimi sur le dommage punitif

M^e Annie Pelletier, M^e Benoit St-Onge
MICHAUD LEBEL S.E.N.C.R.L.
Avocats des neuf fabriques

M^e Jean-François Lachance, M^e Éric Lemay
DUSSEAUT LEMAY BEAUCHESNE AVOCATS
Avocats de l'Assurance mutuelle des Fabriques de Québec

M^e Catherine Bourget
LANGLOIS
Avocats d'Intact compagnie d'assurance

Date d'instruction : 7 février 2022